PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Pour décision

Remarque : Les documents de travail du Conseil sont, par nature, utilisés à des fins de délibération et, conformément à la politique du GPE en matière de transparence, ils ne constituent pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion,

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Les présentes prévisions financières ont pour objet de fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du Partenariat mondial. Ces informations sont indispensables au Conseil pour décider d'une une répartition appropriée de ses ressources financières qui appuient la mise en œuvre des objectifs stratégiques du GPE.

Résumé des délibérations du GERF pour la réunion qui s'est tenue du 2 au 3 novembre

- Le GERF s'est félicité du fait qu'un certain nombre de donateurs augmentent leurs contributions au GPE, notamment de façon substantielle de la part des États-Unis et de la conclusion d'un accord de contribution avec la Commission européenne.
- Le GERF a exprimé ses inquiétudes concernant l'impact négatif continu d'un dollar américain fort et l'exposition continue de GPE au risque de change. L'importance d'envisager la possibilité de couvrir ce risque et de constituer un fonds en euros afin de l'atténuer, dans le contexte des préparatifs de la prochaine reconstitution, a été soulignée.
- Les membres ont également insisté sur le caractère prioritaire de la poursuite des efforts visant à travailler avec les partenaires qui luttent pour tenir leurs engagements.
- Bien que le GERF ait noté que les prévisions financières sont principalement axées sur les contributions au Fonds du GPE, les membres se sont interrogés sur la manière dont les engagements de financement nationaux pouvaient être pris en compte dans les considérations relatives aux ressources de GPE. Il a été précisé que les exigences sont intégrées dans le modèle de financement et que cette question peut être explorée dans le cadre des travaux en cours sur l'admissibilité et la méthode d'allocation que le Groupe de travail sur le financement stratégique examinera avant février 2017.

Résumé des délibérations du GERF pour la réunion qui s'est tenue du 2 au 3 novembre - Suite

- Le GERF ne s'est pas opposé à la recommandation du CGPC d'augmenter les allocations maximales par pays (MCA) pour les petites subventions afin de compenser l'impact de la supervision des agents partenaires qui est maintenant intégrée au MCA, en mentionnant que l'impact sur la situation financière du GPE était minime.
- Le GERF a mis en évidence le renversement de la tendance positive de la prévision en raison de l'impact des taux de change et de la réduction de l'engagement des donateurs, mais n'a pas jugé nécessaire à ce stade d'envisager d'autres priorités. La situation financière devra être surveillée étroitement afin de s'assurer que le déficit projeté demeure gérable.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

2.1 Les prévisions sont une projection des événements futurs, elles ont donc soumises à des changements importants.

2.2 Depuis juin, un certain nombre d'événements positifs et négatifs ont eu une incidence sur la situation financière du GPE. Malheureusement, l'impact net étant négatif, il ne sera possible d'inverser aucune hiérarchisation des mesures précédentes adoptées par le Conseil. Tandis que les prévisions s'orientent actuellement vers un déficit, le Secrétariat ne juge pas utile à ce stade de prioriser à nouveau les mesures, en raison de l'impact de la prochaine campagne de reconstitution et compte tenu du fait que les demandes de subventions déjà déposées par des pays bénéficiant d'une allocation indicative s'étendront jusqu'à la prochaine période de reconstitution.

2.3 Depuis la réunion de juin et depuis le référendum du Brexit la valeur de la livre sterling a chuté de manière significative, ce qui a entraîné une considérable érosion de la valeur en dollars US de la promesse de contribution du Royaume-Uni. Le financement du développement restant difficile pour plusieurs bailleurs de fonds européens, il existe un risque que certains reportent leur engagement en 2018 ou au-delà. Un important bailleur de fonds nous a informés que sa contribution, qui a toujours été soumise à l'approbation du parlement, devra encore être réduite compte tenu des modifications dans le budget d'aide aux activités humanitaires. Cependant, les engagements de 2017 de ce bailleur de fonds devraient doubler par rapport à ceux de 2016, sous réserve de leur approbation par le parlement.

2.4 Point positif, depuis juin les États-Unis ont augmenté leur contribution de façon significative, de 45 millions de dollars pour l'exercice 2015 à 70 millions pour l'exercice 2016 tout en avançant la programmation des contributions 2016 de façon à ce que les deux versements soient effectués en 2016. En outre, l'Italie a augmenté sa contribution de 2016 de 1,5 à 4 millions d'euros, la Suède a annoncé une augmentation de 100 millions de SEK pour 2016 et un certain nombre de fondations

privées cherchent à fournir un financement ciblé pour les activités d'échange des connaissances et des bonnes pratiques. Le GPE a également atteint les objectifs visant à déclencher le paiement intégral de la première partie de la contribution du Royaume-Uni qui est liée à la performance.

2.5 En termes de liquidité, il reste primordial que les bailleurs de fonds octroient leurs contributions dans les délais impartis ou de préférence et dans la mesure du possible, à l'avance. 2017 devrait être l'année phare en matière d'approbations d'ESPIG, ce qui augmentera nos besoins de liquidités. Cependant, le risque de pénurie de liquidités a été réduit depuis la dernière prévision de la Commission européenne, depuis que l'administrateur fiduciaire a conclu un accord visant à faciliter les contributions de la CE, et depuis le versement prévu d'un certain nombre de subventions en 2018 qui seront postérieures à la prochaine reconstitution des ressources.

2.6 Le Secrétariat prévoit qu'il y aura suffisamment de fonds pour que le Conseil approuve en décembre toute allocation recommandée pour les prochains financements de mise en œuvre du programme du secteur de l'éducation provenant du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) (BOD/2016/6/DOC 12-Rev.1)).

3. DÉCISION RECOMMANDÉE

3.1 Le GERF demande au Conseil d'administration d'approuver la décision ci-dessous.

BOD/2016/12-XX—<u>Possibilités de financement</u> : Le Conseil d'administration :

1. Note qu'aucune mesure supplémentaire de hiérarchisation des priorités n'étant envisagée pour le moment, il n'est pas possible de prévoir de nouvelles allocations indicatives à ce stade.
2. En conséquence, le Conseil exhorte tous les partenaires à intensifier leurs efforts de mobilisation de financements supplémentaires par le biais du Fonds du GPE et appelle les bailleurs de fonds et les partenaires des pays en développement à concrétiser leurs engagements dans les meilleurs délais.
3. Constatant le risque auquel sont exposées les liquidités du GPE, appelle les bailleurs de fonds qui en ont la possibilité à avancer le versement de leur contribution au Fonds du GPE.
4. Constatant les risques de change en cours, demande au Secrétariat de travailler avec la Banque mondiale, qui exerce ses fonctions d'hôte et d'administrateur fiduciaire, afin d'étudier les options permettant d'atténuer ces risques, dans le contexte du développement du nouveau cadre de financement et de remettre un rapport en juin 2017.

5. Demande au GERF d'examiner les prévisions de ressources disponibles lors de sa prochaine réunion en présentiel de 2017 et, si possible, de soumettre au Conseil pour décision des recommandations visant à revoir à la hausse les allocations maximales par pays pour les pays admissibles touchés par les mesures de hiérarchisation des priorités, ainsi que les ressources disponibles pour la réserve générale.

4. CONTEXTE

4.1 Comme indiqué dans les précédentes prévisions financières, il importe de noter que les prévisions sont une projection d'événements futurs et sont, à ce titre, susceptibles de subir des modifications importantes à la hausse comme à la baisse.

4.2 Ces modifications peuvent être de nature permanente (par exemple, diminution des contributions des bailleurs de fonds ou augmentation des engagements requis) ou provisoire (par exemple, report au début de l'année suivante d'un versement initialement prévu en fin d'année).

4.3 Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions financières et la formulation des recommandations connexes sont énoncées dans les notes explicatives figurant dans l'annexe 6 et sont fondées sur l'approche approuvée par le Conseil d'administration en juin 2014 (BOD/2014/06-01).

4.4 Les ressources disponibles pour allocation sont présentées dans les annexes 1 (Calcul des ressources disponibles pour l'impact et les allocations maximales par pays) et 2 (Prévisions des ressources disponibles jusqu'à fin 2018).

5. MOTIFS DE LA RECOMMANDATION

5.1 Depuis juin, un certain nombre d'événements positifs et négatifs ont eu une incidence sur la situation financière du GPE. Malheureusement, l'impact net étant négatif, il ne sera possible d'inverser aucune hiérarchisation des mesures précédentes adoptées par le Conseil. Par conséquent, un nombre important de pays éligibles pour le GPE reste sans allocation indicative au cours cette période actuelle de reconstitution.

5.2 Tandis que les prévisions s'orientent actuellement vers un déficit, le Secrétariat ne juge pas utile à ce stade de hiérarchiser de nouveau les mesures, en raison de l'impact de la prochaine campagne de reconstitution et compte tenu du fait que les demandes de subventions déjà déposées par des pays bénéficiant d'une allocation indicative s'étendront jusqu'à la prochaine période de reconstitution.

5.3 Depuis la dernière prévision et depuis le référendum du Brexit la valeur de la livre sterling a chuté de manière significative, ce qui a entraîné une considérable érosion de la valeur en dollars US de la promesse de contribution du Royaume-Uni.

5.4 Un important bailleur de fonds nous a informés que sa contribution, qui a toujours été soumise à l'approbation du parlement, devra encore être réduite compte tenu des modifications dans le budget d'aide aux activités humanitaires. Cependant, les engagements de 2017 de ce bailleur de fonds devraient doubler par rapport à ceux de 2016, sous réserve d'approbation du parlement.

5.5 Les États-Unis ont augmenté leur contribution de façon significative, de 45 millions de dollars pour l'exercice 2015 à 70 millions pour l'exercice 2016 tout en avançant la programmation des contributions 2016 de façon à ce que les deux versements soient effectués en 2016.

5.6 En outre, l'Italie a augmenté sa contribution de 2016 de 1,5 à 4 millions d'euros, la Suède a annoncé une augmentation de 100 millions de SEK pour 2016 et un certain nombre de fondations privées cherchent à fournir un financement ciblé pour les activités d'échange des connaissances et des bonnes pratiques.

5.7 Le GPE a également atteint les objectifs initiaux requis pour bénéficier de la première moitié (50 millions de livres sterling) des 100 millions de livres sterling de la contribution basée sur la performance.

5.8 Aux dernières prévisions de juin, il est apparu que le risque de retard du versement de la contribution de la Commission européenne (CE) – dû à la poursuite des négociations avec la Banque mondiale sur la facilitation de l'accord de contribution – représentait un risque majeur pour la situation financière du GPE. Comme le Conseil a approuvé un accord révisé sur les procédures financières en juin, la Commission européenne a été en mesure de signer un accord de contribution lui permettant de contribuer directement au Fonds du GPE pour la première fois au lieu de passer par l'ancien Fonds fiduciaire à bailleur unique géré par la Banque mondiale.

5.9 La résolution de l'accord de contribution de la CE assortie d'un octroi de financements qui se prolonge à 2018, a permis d'atténuer les problèmes de liquidités, bien que le GPE demeure vulnérable à tout retard de versement des contributions des bailleurs de fonds majeurs. Il reste donc primordial que les bailleurs de fonds octroient leurs contributions dans les délais impartis ou, dans la mesure du possible, à l'avance

5.10 L'annexe 1 présente le calcul des ressources disponibles attendues. Ce calcul tient compte de toutes les mesures précédentes de hiérarchisation des priorités adoptées par le Conseil jusqu'à la fin de l'année 2015. Il tient également compte des engagements à honorer au titre des allocations précédemment approuvées, des provisions pour les activités à mener jusqu'à la fin de l'année 2018 et du coût attendu des allocations versées aux pays dont les allocations maximales indicatives ont déjà été annoncées par le Conseil (c'est-à-dire les pays qui devraient présenter une requête en 2016 ou 2017).

5.11 Le Secrétariat note que sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements, le Conseil sera en mesure d'approuver toutes les propositions recommandées par le Comité des financements et performances au niveau des pays pour approbation au titre du second cycle de financement de 2016. Les calculs fondés sur les Lignes directrices générales sont présentés dans l'annexe 3.

5.12 Alors que les efforts de levée de fonds se poursuivent et que les taux de change sont susceptibles d'évoluer de façon favorable pour les prévisions durant la période 2016-2018, des ressources supplémentaires pourraient devenir disponibles. Si tel est le cas, le GERF pourra envisager de recommander au Conseil de revoir les allocations à la hausse à une date ultérieure.

6. RISQUES

6.1 La situation financière du GPE est exposée à un certain nombre de risques importants. En particulier, le dollar pourrait continuer de se renforcer notamment contre à la livre sterling compte tenu de l'incertitude persistante quant à l'impact du Brexit. La pression continue, en particulier sur les budgets d'aide européens en raison de la crise des réfugiés qui se poursuit, pourrait entraîner de nouveaux retards, voire des réductions, des contributions des bailleurs au Fonds du GPE.

6.2 Toute nouvelle diminution des prévisions relatives aux ressources disponibles pourrait impliquer de nouvelles mesures de hiérarchisation des priorités (report de l'approbation du Conseil ou de l'engagement des financements) en conformité avec les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvés par le Conseil en 2013.

7. ÉTAPES SUIVANTES

7.1 Le Secrétariat continuera de surveiller la situation financière et de présenter deux fois par an au GERF et au Conseil un rapport actualisé sur les prévisions financières. Comme demandé par le GERF, il travaillera également avec l'administrateur fiduciaire afin de réexaminer les options visant à atténuer le risque de change dans le contexte de la préparation du nouveau cadre de financement et remettra un rapport en temps voulu, en vue de son examen par le Conseil en juin 2017.

8. PERSONNE À CONTACTER : Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour plus d'informations.

9. ANNEXES OU INFORMATIONS

9.1 Le présent document contient les annexes suivantes :

Annexe 1 – Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays

Annexe 2 – Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2018

Annexe 3 – Prévisions aux fins d'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes

Annexe 4 – Point sur les contributions annoncées et versées au titre de la deuxième reconstitution des ressources

Annexe 5 – Statut actuel du portefeuille de financements

Annexe 6 – Notes explicatives et hypothèses retenues pour la prévision des ressources disponibles

ANNEXE 1 – CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

Prévision actuelle de l'excédent nécessaire pour financer toutes les activités et tous les pays admissibles aux financements du GPE compte tenu des mesures de hiérarchisation des priorités approuvées par le Conseil en décembre 2015

SCÉNARIO – Tous les montants sont en millions de dollars	**1**
Montant pour le calcul des allocations maximales par pays (AMP) *(2000 = montant minimum)*	*2000*
Solde d'ouverture – Encaisse non engagée au 1er juillet 2016	185
Solde des accords de contribution signés	430
Annonces de contribution (compte tenu des incertitudes)	726
Projections : Contributions supplémentaires – Recommandées par le Secrétariat	123
Projections : Report des approbations 2015-2018 (20 % de l'AMP)	241
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**1 704**
Engagements restants au titre des financements déjà approuvés (2013-2016)	(797)
Provisions pour autres financements (élaboration de plans, élaboration de programmes, FSCE)	(45)
Provisions pour autres coûts (Supervision, Entité, Secrétariat, Administrateur fiduciaire)	(80)
Réserve générale (Fonds pour mobilisation et imprévus)	-
Provisions pour futurs engagements, sur la base des AMP 2016-2018	(803)
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**1 725**
EXCÉDENT / (DÉFICIT) PRÉVU	**-21**
Liste des pays bénéficiant d'une AMP pour 2016-2018	
Afghanistan	100
Bénin	17,1
Bhoutan	1,6
Burkina Faso	33,8
Burundi	25,6
Cambodge	20,6
Cap-Vert	1,2
Tchad	34,8
Comores	2
Côte d'Ivoire	24,1
Érythrée	17,2

Éthiopie	100
États fédérés de Micronésie	0,5
Gambie	5
Guinée-Bissau	4,4
Haïti	16,5
Kiribati	0,5
Lesotho	2,1
Libéria	11,9
Madagascar	46,8
Maldives	1
Mali	35,6
Îles Marshall	0,5
Myanmar	73,7
Nicaragua	4,4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6,6
Samoa	0,6
São Tomé-et-Principe	1
Sierra Leone	17,2
Îles Salomon	1,6
Somalie	33,1
Soudan du Sud	30,3
Tanzanie	82,3
Tchad	34,8
Timor-Leste	3,9
Togo	14
Tonga	0,5
Tuvalu	0,5
Vanuatu	0,7
Zimbabwe	29,4
Total	**802,6**[1]

L'Ethiopie et le Zimbabwe ont présenté des demandes d'ESPIG qui seront examinées par le CGPC pour recommandation au Conseil en décembre 2016

[1] En supposant que le Conseil approuve la recommandation du CGPC sur les augmentations des MCA pour les petites subventions, visant à compenser l'intégration de la supervision des agents partenaires dans le MCA, ce chiffre augmentera de 3,3 millions de dollars pour atteindre 805,9 millions de dollars.

ANNEXE 2 - PRÉVISIONS RELATIVES AUX ACTIFS NON ENGAGÉS					
Tous les montants sont en millions de dollars	**S2 2016**	**S1 2017**	**S2 2017**	**S1 2018**	**S2 2018**
A. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre	300	376	353	437	397
A1. Total engagé	116	222	238	227	311
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	185	154	115	210	86
B. Entrées de fonds	325	178	284	160	263
Accord de contribution	187	44	52	40	87
Promesses	138	132	162	118	126
Projections	-	2	70	2	50
C. Sortie de fonds	250	200	200	200	200
D. Nouveaux engagements	356	216	188	284	185
Engagements (financements déjà approuvés)	330	135	116	111	68
Prévisions d'engagements (allocations restantes)	-	61	51	152	96
Autres engagements	26	21	21	21	21
E. Solde de clôture – trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	376	353	437	397	460
E1. Total engagé (A1-C+D)	222	238	227	311	296
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	154	115	210	86	164
D'après ces prévisions, les liquidités devraient permettre d'assurer les engagements conformément à la demande, sur la base de l'échéancier prévu pour les requêtes ; il existe néanmoins un risque d'insuffisance temporaire de fonds en cas de report du versement des contributions ou de forte accélération de la mise en œuvre des financements nécessitant la prise de mesures prévues dans les Lignes directrices générales relatives aux financements du GPE.					

ANNEXE 3 – PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche à adopter pour l'établissement des prévisions de ressources et les échéanciers à prendre en compte par le Conseil au moment de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- Les prévisions doivent porter sur une période relativement courte (six mois), correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de tenir compte des projections financières globales à plus long terme, telles qu'indiquées dans l'annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat. La concrétisation du versement de ces fonds est en effet moins sûre que celle des contributions déjà annoncées ou ayant déjà donné lieu à la signature d'un accord de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources suffiront à financer le premier engagement du semestre suivant l'examen d'une proposition par le Conseil, de manière à fournir à celui-ci les données nécessaires pour décider de l'approbation de ladite proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la capacité à financer également le second engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à plus long terme (présentés dans l'annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on donne la priorité au financement du second engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi qu'au financement des coûts récurrents du Partenariat mondial avant d'engager des fonds au titre de propositions nouvellement approuvées.

Les prévisions ci-dessous ont été établies conformément à l'approche recommandée par les Lignes directrices générales relatives aux financements.

ESTIMATIONS 1er JUILLET 2016 – 31 DÉCEMBRE 2016	MONTANTS en millions de dollars
Estimation des actifs disponibles au 1er janvier 2017 (hors contributions prévues jusqu'au 31 décembre 2016)	154
Contributions promises et signées 1er janvier 2017 – 30 juin 2017	144
Total des actifs prévus	**297**
Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour l'élaboration de programmes et de plans, FSCE, etc. – 1er janvier 2017 – 30 juin 2017	-38
Engagements prévus pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er janvier 2017 – 30 juin 2017	-188
Total des passifs prévus	**-226**
Actifs disponibles pour le premier engagement au titre des requêtes du 2e cycle de financement de 2016	**71**
Premier engagement au titre des propositions du 2e cycle de financement de 2016 requis au 30 juin 2017 (y compris les frais de supervision et les commissions de gestion des agents partenaires)	-57
Excédent/(Déficit) prévu	**14**

Le montant des fonds disponibles et des contributions, promises et signées, dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des engagements connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant nécessaire pour financer le premier engagement au titre des propositions du second cycle de financement de 2016 ainsi que les coûts afférents aux frais de supervision et aux commissions connexes des agents partenaires.

En outre, aucun des scénarios à plus long terme présentés dans l'annexe 2 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour réserve d'engagements.

ANNEXE 4 – POINT sur la reconstitution des ressources 2015-2018 (Montants en millions)		Contributions annoncées à Bruxelles + contributions et ajustements postérieurs à la conférence de Bruxelles		Versées au 30 sept 2016	Valeur des contributions annoncées restantes (au 30 sept 2016)	Valeur totale des contributions annoncées et versées (au 30 sept 2016)	Variation de la valeur des contributions annoncées liée aux taux de change (au 30 sept 2016)
Bailleurs	**Devises**	**Contribution annoncée**	**Équivalent en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD (en millions)**	**Valeur en USD (en millions)**
Australie	AUD	140,0	131,8	69,2	38,8	108,0	-23,8
Belgique	EUR	36,0	49,0	19,1	20,9	40,0	-9,0
Canada	CAD	120,0	94,2	46,0	45,6	91,6	-2,6
Children's Investment Fund Foundation (CIFF)	USD	22,0	22,0	5,0	17,0	22,0	-
Danemark[2]	DKK	825,0	150,6	53,2	70,4	123,6	-27,0
Dubai Cares	USD	1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	-
Commission européenne	EUR	375,0	510,5	0,0	418,6	418,6	(91,9)
Finlande	EUR	4,8	6,6	3,1	2,2	5,4	(1,2)
France	EUR	9,0	10,1	1,1	8,9	10,0	(0,1)
Allemagne	EUR	35,0	47,6	24,0	15,6	39,7	(8,0)
Irlande	EUR	16,0	21,8	4,4	13,4	17,8	(3,9)
Italie	EUR	10,5	13,6	3,5	8,4	8,5	(1,7)
Japon	USD	3,9	3,9	3,9	0,0	3,9	0,0
Norvège	NOK	1 660,0	270,00	0,3	0,0	0,3	(0,1)
Corée	USD	5.0	5.0	1.4	3.6	5.0	0.0
Luxembourg	EUR	0.3	0.4	0.3	0.0	0.3	-0.1
Suède	SEK	1300.0	192.9	98.2	60.3	158.5	-34.4
Suisse	CHF	26,0	29,1	6,8	20,0	26,8	(2,3)
Royaume-Uni	GBP	300,0	510,8	41,2	351,2	392,4	-118,4
Rockefeller Foundation*	USD	0,4	0,4	0,0	0,4	0,4	0,0
États-Unis	USD	155,0	155,0	155,0	0,0	155,0	0,0
Total			**2,226,3**	**665,1**	**1,171,0**	**1,836,1**	**(390,1)**

***La contribution est approuvée pour les activités ciblées**

[2] **La contribution initiale du Danemark de 1 600 millions de DKK pour 2015-2018, qui a toujours été soumise à l'approbation parlementaire annuelle, a d'abord été réduite en 2015. Elle a maintenant été réduite à 825 millions de DKK, sous réserve de l'approbation du Parlement. Le chiffre de 825 millions de DKK comprend un montant 50 millions de DKK payé en avance en décembre 2014.**

ANNEXE 5 – État actuel du portefeuille de financements pour la mise en œuvre du programme du secteur de l'éducation

Information sur les financements actifs au 30 septembre 2016						
Pays	**Agent partenaire**	**Date de début**	**Date de fin**	**Montant du financement**	**Total versé**	**Non versé**
Afghanistan	UNICEF	août-12	déc-16	55 700 000	36 234 305	19 465 695
Bangladesh	World Bank	jan-16	juin-18	1 00 000 000	20 000 000	80 000 000
Bénin	World Bank	mars-14	mai-17	42 300 000	29 926 929	12 373 071
Burkina Faso	AFD	nov.-13	juin-17	78 200 000	53 100 000	25 100 000
Burundi	UNICEF	avr-16	juin-18	20 100 000	2 781 884	17 318 117
Burundi	Belgium	juin-13	juin-16	32 800 000	32 800 000	0
Cambodge	World Bank	mai-14	juil.-17	38 500 000	29 472 918	9 027 082
Cameroun	World Bank	mars-14	sept.-18	53 300 000	16 278 040	37 021 960
République centrafricaine	UNICEF	déc-14	déc-17	15 510 000	9 171 984	6 338 016
Tchad	UNICEF	févr.-16	févr.-17	6 955 170	5 189 468	1 765 702
Tchad	UNICEF	jan-13	déc-16	40 140 000	34 384 096	5 755 904
Tchad	UNESCO	avr-13	déc-16	7 060 000	3 759 881	3 300 119
Comores	UNICEF	sept.-13	sept.-16	4 600 000	3 755 129	844 871
Congo, République du	World Bank	mai-13	août-16	1 00 000 000	92 855 858	7 144 142
Côte d'Ivoire	World Bank	juil.-12	sept.-16	41 400 000	34 250 611	7 149 389
Djibouti	World Bank	avr-14	juin-17	3 800 000	642 350	3 157 650
Eritrée	UNICEF	mars-14	déc-16	25 300 000	6 127 368	19 172 632
Ethiopie	World Bank	mai-14	févr.-17	1 00 000 000	85 614 844	14 385 156
Gambie	World Bank	av-14	févr.-18	6 900 000	4 669 567	2 230 433
Ghana	World Bank	nov.-12	août-16	75 500 000	75 500 000	0
Guinée	World Bank	juil.-15	juil.-18	37 800 000	5 601 672	32 198 328
Guinée-Bissau	UNICEF	sept.-12	mars-17	12 000 000	7 818 799	4 181 201
Guyane	World Bank	juin-15	sept.-18	1 700 000	919 911	780 089
Haiti	World Bank	nov.-14	juin-17	24 100 000	19 342 111	4 757 889

Kenya	World Bank	juin-15	mars-19	88 400 000	7 174 556	81 225 444
République kirghize	World Bank	mai-14	juin-17	12 700 000	8 240 643	4 459 357
République démocratique populaire du Lao	World Bank	juin-15	juil.-19	16 800 000	1 613 224	15 186 776
Libéria	World Bank	sept.-10	déc-16	40 000 000	39 965 220	34 780
Madagascar	World Bank	oct.-13	juin-17	85 400 000	59 702 943	25 697 057
Mali	World Bank	mai-13	déc-17	41 700 000	32 225 291	9 474 709
Mauritanie	World Bank	févr.-14	mai-17	12 400 000	7 547 290	4 852 710
Mozambique	World Bank	sept.-15	déc-18	57 900 000	18 000 000	39 900 000
Népal	World Bank	jan-16	juil.-18	59 300 000	36 687 006	22 612 994
Nicaragua	World Bank	avr-13	août-16	16 700 000	16 700 000	0
Niger	World Bank	juil.-14	sept.-18	84 200 000	20 935 294	63 264 706
Nigéria	World Bank	mai-15	juin-19	1 00 000 000	13 341 787	86 658 213
Pakistan (Balochistan)	World Bank	mars-15	déc-18	34 000 000	8 068 017	25 931 983
Pakistan (Sindh)	World Bank	mars-15	sept.-17	66 000 000	28 650 000	37 350 000
Rwanda	DFID	juin-15	mai-18	25 200 000	0	25 200 000
Sao Tome et Principe	World Bank	févr.-14	juin-17	1 100 000	670 414	429 586
Sénégal	World Bank	nov.-13	mai-17	46 900 000	36 011 032	10 888 968
Sierra Leone	World Bank	août-14	févr.-17	17 900 000	5 241 172	12 658 828
Somalie (Puntland)	UNICEF	juin-13	oct.-16	2 100 000	1 815 126	284 874
Somalie (Somaliland)	UNICEF	juin-13	déc-16	4 200 000	3 482 112	717 888
Somalie du sud	UNICEF	oct.-13	déc-16	8 200 000	5 436 022	2 763 978
Sud Soudan	UNICEF	jan-13	nov.-17	36 100 000	15 398 514	20 701 486
Soudan	World Bank	avr-13	févr.-17	76 500 000	43 525 396	32 974 604
Tajikistan	World Bank	oct.-13	sept.-17	16 200 000	11 977 785	4 222 215
Tanzanie	Sida	juil.-14	juin-17	94 800 000	58 213 210	36 586 790
Tanzanie (Zanzibar)	Sida	août-13	août-16	5 200 000	5 194 966	5 034
Togo	World Bank	mars-15	sept.-18	27 800 000	6 971 097	20 828 903
Uganda	World Bank	août-14	juin-18	1 00 000 000	20 916 127	79 083 873
Uzbékistan	World Bank	oct.-14	jan-18	49 900 000	22 778 367	27 121 633
Vietnam	World Bank	jan-13	mai-16	84 600 000	84 600 000	0

Yemen, République du	UNICEF	mars-14	mars-19	72 600 000	9 896 422	62 703 578
Zambie	DFID	nov.-13	mars-18	35 200 000	17 664 000	17 536 000
Zimbabwe	UNICEF	jan-14	déc-16	23 600 000	21 083 392	2 516 608
Total				**2 367 265 170**	**1 279 924 149**	**1 087 341 021**

Information sur les engagements au 30 septembre 2016			
Engagements en cours	**Montants financements**	**Montants engagements**	**Restant à engager**
AFD	78 200 000	54 393 236	23 806 764
Belgium Technical Cooperation	32 800 000	32 800 000	0
DFID	60 400 000	38 940 000	21 460 000
SIDA	1 00 000 000	83 987 113	16 012 887
UNESCO	7 060 000	7 060 000	0
UNICEF	327 105 170	265 453 238	61 651 932
World Bank	1 908 600 000	1 298 441 473	610 158 527
Total	**2 514 165 170***	**1 781 075 060**	**733 090 110**

***Le montant comprend des financements dont la mise en applications est approuvée par le Conseil, mais qui sont en attente d'exécution et ne sont pas encore actifs. Les fonds des financements sont généralement engagés par l'administrateur fiduciaire avant le début de la mise en œuvre.**

ANNEXE 6 – NOTES EXPLICATIVES POUR LES ANNEXES 1 et 2

Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture figurant dans les annexes 1 et 2 représente la trésorerie disponible du Fonds catalytique et du Fonds du GPE au 1er juillet 2016.

Dans l'annexe 2, les actifs engagés désignent le montant des fonds affectés au financement des obligations existantes (financements pour la mise en œuvre de programmes qui ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration mais dont le montant n'a pas encore été décaissé, par exemple).

Les actifs non engagés/disponibles pour approbation correspondent au montant des fonds disponibles susceptibles d'être alloués à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées de fonds

Les entrées de fonds se composent principalement des contributions des bailleurs réparties en trois catégories :

- **Accords de contribution signés :** accords signés entre le bailleur de fonds et l'Administrateur fiduciaire précisant le montant que le bailleur accepte de verser, l'échéancier des versements et toutes les conditions afférentes auxdits versements. Le solde des accords de contribution signés au 1er juillet 2016 s'élevait à **430 millions de dollars.**

- **Annonces de contributions :** montants que les bailleurs de fonds ont annoncé vouloir verser à l'occasion d'une conférence sur la reconstitution des ressources, d'une déclaration publique ou d'une communication écrite émanant d'un représentant officiel, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord de contribution signé. Il importe de noter que si certains bailleurs de fonds formulent des promesses sur plusieurs années, ils ne peuvent signer que des accords de contribution annuelle. Le solde de l'encours des contributions annoncées (après certaines exclusions et compte tenu des augmentations/réductions) s'élève à **726 millions de dollars**. **Les annonces de contribution suivantes ont été exclues :**

 i. *L montant total de l'annonce de contribution du Royaume-Uni n'a pas été pris en compte dans les prévisions pour deux raisons principales : l'engagement est plafonné à 15 % de la valeur totale des nouvelles contributions et subordonné à des conditions de performance supplémentaires qui n'ont pas encore été évaluées par le ministère du Développement international (DFID). De ce fait, seul un montant de 276 millions de dollars sur une contribution maximale potentielle de 442 millions de dollars a été pris en compte dans les prévisions relatives aux ressources disponibles pour tenir compte de ces risques. Cela représente une diminution par rapport aux prévisions antérieures qui annonçaient des contributions de 304 millions.*

- **Projections :** estimations de possibles contributions supplémentaires établies par le Secrétariat sur la base des informations dont il dispose grâce à ses contacts avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels. Aux fins d'établissement des prévisions financières, seules les projections raisonnables des bailleurs de fonds ayant déjà fait la preuve de leur capacité à contribuer au Partenariat mondial sont prises en compte. Le montant des projections inclus dans la prévision s'élève à **123 millions de dollars.** Il a été revu à la baisse par rapport à la prévision de décembre pour tenir compte du fait que les bailleurs de fonds risquent de différer la promesse de futurs engagements non encore annoncés pour 2018 de manière à ce qu'elle soit prise en compte dans le prochain cycle de reconstitution des ressources.

Sorties de fonds

Les sorties de fonds représentent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux Agents partenaires et les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire.

Les sorties de fonds correspondent le plus souvent aux transferts de fonds opérés par l'Administrateur fiduciaire pour financer les décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes. Elles sont calculées sur la base de simples projections de décaissement des financements pour la mise en œuvre sur une période de trois à quatre ans pour tenir compte d'éventuels retards concernant la signature des accords ou la reconduction des financements.

Il importe de noter que les sorties de fonds ont des répercussions sur le niveau des actifs engagés, mais n'ont pas d'incidence sur celui des actifs non engagés utilisés à des fins d'engagements financiers.

Nouveaux engagements

Les engagements de financement sont des obligations d'octroi de ressources financières aux Agents partenaires pendant une période prédéterminée. Depuis le 1er janvier 2013, la pratique consiste à engager des financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles pendant toute la durée du financement (c'est-à-dire trois tranches pour un financement triennal).

Les prévisions relatives aux engagements au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes sont basées sur l'estimation que fait le Secrétariat des dates de réception des dossiers de requête des pays concernés et se fondent uniquement sur les financements déjà approuvés par le Conseil ou les AMP annoncées ou devant être annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil. Il convient de noter que, dans un certain nombre de cas, l'estimation du Secrétariat diffère du calendrier de soumission de requête communiqué par les pays. Les prévisions tiennent compte des informations éventuellement disponibles concernant la répartition du budget proposé sur toute la durée du financement ; lorsqu'aucune information n'est disponible, le Secrétariat émet des hypothèses d'engagement sur trois à quatre ans, conformément au nouveau modèle de financement.

Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au niveau prévu des actifs disponibles à la fin de chaque période.

Aucun des scénarios ne prévoit que le solde des ressources non engagées/disponibles pour approbation soit négatif : autrement dit, les financements pour la mise en œuvre des programmes ne devraient pas être interrompus par une insuffisance de fonds. Toutefois, les prévisions étant soumises à modification, tout événement négatif (réduction ou retard des contributions des bailleurs, requêtes de financement plus élevées ou plus précoces que prévu) est susceptible d'entraîner une insuffisance des actifs non engagés. Si cela devait se produire, l'Administrateur ne pouvant engager de fonds à découvert, la conséquence en serait un report d'engagement des fonds (et des transferts subséquents) au titre des financements, jusqu'à la réception de nouvelles contributions compensant le solde négatif. Ces questions sont traitées plus en détail dans les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013

Il existe actuellement un risque d'insuffisance temporaire de fonds dans l'éventualité où d'autres bailleurs viendraient à réduire leur engagement ou chercheraient à reporter leur engagement sur les dernières années du cycle de reconstitution des ressources, ou encore si la mise en œuvre des financements devait s'accélérer.